



Information aux clientes et clients conformément à l'art. 45 LSA

Les nouvelles moutures de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de l'ordonnance sur la surveillance (OS) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ces nouvelles réglementations ont renforcé les exigences applicables à l'intermédiation d'assurance et introduit de nouveaux critères d'assujettissement à la surveillance de la FINMA. Depuis cette date, seuls les intermédiaires d'assurance qui remplissent ces exigences accrues sont admis sur le marché suisse de l'assurance. Conformément aux dispositions de l'art. 45 LSA, la Banque Cantonale Bernoise SA communique à ses clientes et clients les informations suivantes.

Sommaire

1.	Informations sur l'identité	2
2.	Activité d'intermédiaire	2
3.	Formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance	2
4.	Réclamations : bureau de communication pour les cas de responsabilité	2
5.	Protection des données et traitement des données personnelles	3
6.	Conflits d'intérêts	3
7.	Modifications	3

1. Informations sur l'identité

La Banque Cantonale Bernoise SA (ci-après « BCBE ») est une société anonyme de droit privé suisse dont le siège est situé Place Fédérale 8, 3011 Berne. Elle est la banque cantonale du canton de Berne et dispose de sites dans les cantons de Berne et de Soleure.

En qualité de banque et de maison de titres, la BCBE est soumise au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Banque Cantonale Bernoise SA

Place Fédérale 8
3011 Berne
031 666 11 11
bekb@bekb.ch
bcbe.ch

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Laupenstrasse 27
3003 Berne
031 327 91 00
info@finma.ch
finma.ch



Conseil personnalisé

Votre coach financier à la BCBE se tient à votre disposition.



Centre clientèle de la BCBE

Conseil par téléphone :
031 666 18 85
Lundi à vendredi : de 8h à 20h
Samedi : de 9h à 16h



Convenir d'un
rendez-vous :
**bcbe.ch/entretien-
conseil**

2. Activité d'intermédiaire

Toute personne qui propose ou conclut des contrats d'assurance est considérée comme un intermédiaire d'assurance.

Au regard du droit de la surveillance, la BCBE agit en tant qu'intermédiaire d'assurance lié.

Le team Planification financière de la BCBE vous conseille pour l'intermédiation de produits d'assurance.

3. Formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance

Les conseillères et conseillers financiers de la BCBE suivent régulièrement des formations initiales et continues reconnues comme standards minimaux par la FINMA.

Les conseillères et conseillers financiers de la BCBE qui proposent des produits d'assurance liés sont inscrits au registre sectoriel.

Les clientes et clients peuvent vérifier [ici](#) si leur conseillère financière ou leur conseiller financier y est inscrit.

4. Réclamations : bureau de communication pour les cas de responsabilité

Votre satisfaction est notre priorité. C'est pourquoi nous tenons à ce que nos produits et services répondent à vos besoins et à vos attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, éloges ou critiques en personne ou à l'adresse **bcbe.ch/votre-avis**.

La BCBE peut, le cas échéant, être tenue responsable en cas de négligence, d'erreurs ou de renseignements erronés en relation avec l'activité d'intermédiaire. La responsabilité est limitée à la faute intentionnelle et à la négligence grave. Veuillez adresser vos éventuelles réclamations à :

Banque Cantonale Bernoise SA

Team Planification financière
Place Fédérale 8
Case postale
3011 Berne

5. Protection des données et traitement des données personnelles

Dans le cadre de l'intermédiation de produits d'assurance liés, la BCBE traite les données suivantes : données d'identification (notamment nom, date de naissance), coordonnées (adresse), données sur la situation personnelle (notamment état civil) et sur la situation financière (notamment salaire, prestations de rente). La BCBE traite ces données afin de conseiller directement ou indirectement ses clientes et clients dans le domaine de la prévoyance et de l'assurance. Ces données sont transmises à des assurances et/ou à des tiers mandatés par celles-ci pour le traitement des données (sous-traitants). Elles sont conservées aussi longtemps que la finalité du traitement l'exige ou que la loi l'impose. Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement des données personnelles dans notre déclaration de protection des données, publiée dans sa version en vigueur sur bcbe.ch/informations-juridiques.

6. Conflits d'intérêts

La BCBE a pris des dispositions afin d'identifier suffisamment tôt les conflits d'intérêts et de pouvoir appliquer les mesures nécessaires pour les éviter. Lorsque des conflits d'intérêts ne peuvent être évités, la BCBE en informe ses clientes et clients. Vous trouverez de plus amples informations sur la gestion des conflits d'intérêts à la BCBE à l'adresse bcbe.ch/informations-juridiques.

7. Modifications

La présente information satisfait aux obligations d'information prescrites par la LSA et fait partie intégrante des relations contractuelles entre la cliente ou le client et la BCBE. Elle ne constitue ni une offre ni une recommandation de sollicitation de prestations d'assurance.

La BCBE peut modifier en tout temps la présente information destinée à sa clientèle et en publier la version actuelle sur son site Internet, à l'adresse bcbe.ch/informations-juridiques. Conformément à l'art. 190c OS, la BCBE informe ses clientes et clients de manière appropriée.

État : 2025. La version en vigueur est disponible en téléchargement sur bcbe.ch/informations-juridiques.